



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
2958-2814**

Numéro 004, Octobre 2023

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
2958-2814**

Numéro 004, Octobre 2023

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



ISSN 2958-2814

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN 2958-2814

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

auré HAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archivesouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel
“(RE)CUEILLIR
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob
 Directeur de publication : MAMADOU Bamba
 Rédacteur en chef : KONE Kiyali
 Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert
 Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny
 OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny
 LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ouseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,
 ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
 KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
 ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly
 SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 NGAMOUNSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro
 BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I
 N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
 BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 M'BRA Kouakou Désiré, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

Comité de Lecture

BATCHANA Eossohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 BAKAYOKO Mamadou, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Tiantio, Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Assistante, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Assistante, Université Alassane Ouattara

Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>
 E-mail : revueakiri@gmail.com
 Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archivesouvertes.fr/journal/read?id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES, CIVILISATIONS

Études arabes et islamiques

1. **Les avantages de la pédagogie coranique dans le cursus scolaire des enfants des daara: le cas du « modèle passerelle » à Touba**
Seydou KHOUMA 1-18

Études germaniques

2. **Kooperation zwischen Kolonialverwaltung und Missionsgesellschaften im Rahmen der Schulpolitik in Deutsch-Ostafrika von 1891 bis 1912: Divergenzen und Herausforderungen**
Gnénéfolo Brahim SORO 19-36

Lettres Modernes

3. **La poétique de l'impersonnage ou l'écriture de la marge dans pudeur de José Pliya**
Moussa SIDIBÉ..... 37-46
4. **Comme des flèches de Koulsy Lamko : un désordre dramaturgique engagé**
Aboudou N'golo SORO & Bio Yaoua ADJOU MANI..... 47-59

COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

5. **Médias locaux et accidents de motos à Korhogo (Côte d'Ivoire) : défis pour une éducation à la sécurité routière**
Mamadou DIARRASSOUBA & Daouda FOFANA..... 60-78
6. **Enjeux et défis de la formation en photojournalisme au Burkina Faso**
Taïrou BANGRE & Aïcha Tamboura-Diawara 79-86

Sciences de l'art et du patrimoine

7. **Dimensions touristique et économique des collections muséales en Côte d'Ivoire**
Serge Arnaud GBOLA 87-102

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Géographie

8. **San Pedro (sud-ouest Côte d'Ivoire), une ville aux conditions géomorphologiques à risque d'inondation**
David Yao KOUASSI, Alain Atchiman KONE & Kan Emile KOFFI 103-120
9. **Adaptation des productions agricoles face au changement climatique dans la commune rurale de Mandé au Mali**
Diakaridia SIDIBE, Tenemaka SANOGO & Boukary AYA 121-137

10. Évolution démographique et menace de la conservation de la réserve de LAMTO (Centre de la Côte d'Ivoire) Ahou Suzanne N'GORAN.....	138-153
Histoire	
11. L'activité commerciale à Tiassalé à l'époque coloniale (1892-1937) N'guessan Bernard KOUAMÉ	153-171
12. Signes gestuels et leurs significations : le cas des statuettes des peuples du jòrò du Burkina Faso Adama TOMÉ.....	172-191
13. Les Dohoun de Bendêkouassikro 1701 À 1730 : un sous-groupe baoulé oublié dans le peuplement Kouassi Roger DJANGO & Mamadou BAMBA.....	192-206
14. La délinquance juvénile à Lomé au Togo (1880-2007) Ningui Wénessowa MAYEDA	207-224
15. L'Église Protestante Évangélique du Burkina Faso face à la problématique de l'inculturation, 1978-2015 Worondjilé HIEN	225-245
16. Le Goly, un masque au cœur du patrimoine culturel wan Kouadio Alexandre DJAMALA.....	246-262
17. L'abstraction dans la peinture contemporaine burkinabè : de la géométrie à l'amorphie Inoussa SALOGO.....	263-278
18. Les structures d'organisation des élections en Côte d'Ivoire : entre quête de crédibilité et gestion de contentieux électoraux (1990-2020) Hyacinthe Digbeugby BLEY.....	279-290
19. Le scoutisme catholique comme vecteur d'éducation morale de la jeunesse en Côte d'Ivoire (1937-2003) Kpassigué Gilbert KONE.....	291-305
20. La question de l'intégration des Afro-iraniens en Iran (3000 ans av. J.C. - 1997) Zana KEWO.....	306-322
Archéologie et préhistoire	
21. Rites et interdits dans la production céramique d'un peuple endogame : cas des Mangoro de Katiola DABLE Paule Edlyne, TOURE Gninin Aïcha & KAZIO Djidjé Jacques.....	323-334
22. Éléments de significations de la représentation majeure du cheval dans l'art rupestre du sahel burkinabé Yves Pascal Zossin SANOU.....	335-354

23. Protection du patrimoine archéologique impacté par les travaux de construction du barrage hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty (Taabo) Timpoko Hélène KABORÉ-KIÉNON, Arouna YEO, Galla Guy Roland TIÉ BI, Lah Louis TUI & Brou Ehivet Senen BLEDOU.....	355-373
24. Le pagne raphia dida (Sud-ouest Côte d'Ivoire) : entre tradition et modernité GOETI Bi Irié Maxime & ETTIEN N'doua Etienne	374-387
25. Archéologie de la métallurgie du fer sur les vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (800 BC-1600AD) : un bilan des connaissances Adama Harouna ATHIE	388-409
Anthropologie et sociologie	
26. Gestion du patrimoine foncier pour les activités maraîchères en milieu urbain et périurbain de la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) YONLI Aminata & ZERBO Roger	410-425
27. Citoyenneté stratifiée : jeu de pouvoir chez les autochtones wan et mona de Côte d'Ivoire TANO A. Bérénice-Carel.....	426-442
28. Femmes et sport de haut niveau en Côte d'Ivoire : cas de l'athlétisme à Abidjan Koffi Roland BINI.....	443-454
29. Itinéraires thérapeutiques des adolescentes pendant la grossesse, l'accouchement et la période post-partum dans cinq régions du Burkina Faso Aïcha TAMBOURA DIAWARA.....	455-468
30. Représentations sociales du bon enseignant et comportements des apprenants pendant l'éducation physique et sportive Moustapha SYLLA & MEITE Zoumana.....	469-487
31. Déterminants de la persistance de l'épidémie de dengue dans le district sanitaire de Cocody-Bingerville Kouakou M'BRA.....	488-506
32. Changement climatique et recompositions socio-agricoles dans la commune rurale de Tounouga (Niger) : un argumentaire sociologique en charge du climato-scepticisme COULIBALY Gninlnan Hervé & KORE Gnandjo Léonce Eric.....	507-519
33. Conflits agriculteurs-éleveurs : Analyse problématique du département de Mankono (Côte d'Ivoire) KAKOU-AGNIMOU Amino Kanou Rébéka	520-537

- 34. Conscience sanitaire et inobservance des mesures hygiéno-diététiques par les seniors suivis au centre antidiabétique d'Abidjan**
 Antoine DROH..... 537-549

Criminologie

- 35. Représentations sociales et trajectoires d'usage de drogues chez les élèves de Guiglo dans l'ouest ivoirien**
 Yao François KOUAKOU..... 550-560

- 36. Précarité des conditions des femmes exerçant dans la transformation artisanale de poissons à San Pedro**
 Bi-Claude Évariste ZAN & Soualiho ALADJI..... 561-578

Philosophie

- 37. Analyse du sursaut du panafricanisme au prisme de l'histoire de la philosophie**
 Arinte TOUKO..... 579-594

Sciences juridiques

- 38. Protection du contractant lésé par le recours aux vices du consentement dans le droit malien**
 Djibril TANGARA 595-612

Sciences agronomiques et vétérinaires

- 39. Facteurs déterminant l'intention à adopter la technique de production du lait de soja au Sud du Bénin**
 Souleymane Aboubacrine MAÏGA, Abdoul Kader SIDIBE,
 Ousmane KONIPO, Barthélemy G. HONFOGA, Martin AGBOTON,
 Femi HOUNNOU & Patrice SEWADE..... 613-634

- 40. De la redynamisation à l'amélioration des volumes d'exportation de la gomme arabique au Mali : état des lieux et perspectives**
 Souleymane Aboubacrine MAÏGA, Ousmane KONIPO, Abdoul Kader SIDIBE,
 Abdoul Kader SIDIBE Amadou dit Amobo WAÏGALO &
 Souleymane KOUYATE..... 635-651

Conflits agriculteurs-éleveurs : Analyse problématique du département de Mankono (Côte d'Ivoire)

Dr KAKOU-AGNIMOU Amino Kanou Rébéka

*Maître-Assistant,
Spécialiste de la sociologie développement rural,
Institut d'Ethno-Sociologie (IES),
Université Félix Houphouët Boigny
Bouaké-Côte d'Ivoire,
rebeka.kakou@gmail.com*

Résumé

Les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs à Mankono, en Côte d'Ivoire, persistent en raison de la compétition pour les ressources naturelles, principalement la terre et l'eau, ainsi que de l'absence de mécanismes de gestion efficaces. Cette problématique découle de la destruction des cultures par le bétail, ce qui détériore les relations sociales. Partant d'une approche qualitative, cette étude se focalise sur les causes et les conséquences de ces conflits. Elle met en évidence des facteurs socio-économiques, environnementaux et structurels contribuant à leur récurrence. Les conflits découlent de la nature extensive des activités agricoles et d'élevage, chacune poursuivant ses propres objectifs économiques. La compétition pour la terre aggrave la pression sur cette ressource essentielle. Les conséquences de ces conflits incluent des perturbations partielles des liens sociaux et l'exclusion totale des éleveurs transhumants des communautés d'accueil. Les conséquences se traduisent par des conflits partiellement réglés, la rupture des liens sociaux allant à l'exclusion totale des éleveurs transhumants dans les localités d'accueil dans un contexte où la sédentarisation des éleveurs est une évidence sociale.

Mots clés : conflits, agriculteurs, éleveurs, Mankono, Côte d'Ivoire.

Farmer-breeder conflicts: Problem analysis of the Mankono department (Côte d'Ivoire)

Abstract

The recurring conflicts between farmers and herders in Mankono, Côte d'Ivoire, persist due to competition for natural resources, primarily land and water, as well as the absence of effective management mechanisms. This issue stems from crop destruction by livestock, which deteriorates social relations. Taking a qualitative approach, this study focuses on the causes and consequences of these conflicts. It highlights socio-economic, environmental, and structural factors contributing to their recurrence. The conflicts arise from the extensive nature of agricultural and livestock activities, each pursuing its own economic objectives. Competition for land exacerbates pressure on this essential resource. The consequences of these conflicts include partial disruptions of social ties and the complete exclusion of transhumant herders from host communities. The consequences manifest as partially resolved conflicts, the breakdown of social bonds, leading to the total exclusion of transhumant herders in host localities in a context where the sedentarization of herders is a social inevitability.

Key words: conflicts, farmer, herders, Mankono, Côte d'Ivoire.

Introduction

Dans le département de Mankono, les conflits autour des ressources naturelles semblent se manifester entre les catégories sociales principalement les agriculteurs et les éleveurs. Les conflits sont légion car les agriculteurs et les éleveurs se partagent le même espace. Ces conflits sont de diverses formes et créent de vives tensions dans le département. Plusieurs sources des tensions sont la raison de la destruction des champs des agriculteurs par les troupeaux des éleveurs, ou de l'occupation par les agriculteurs et des couloirs de passage réservés au bétail (A. Maiga, 2006 : 269).

Les causes de ces conflits sont multiples. En effet, l'un des premiers foyers de conflits agriculteurs-éleveurs, est la circonscription administrative de Boundiali, où l'opposition entre Peul et Sénoufo a contraint une part des éleveurs à migrer à deux reprises : la première fois en 1974, et la seconde fois en 1980-1981. Dès lors, ces conflits ne cessent de proliférer. Actuellement en Côte d'Ivoire, 800 cas de conflits entre agriculteurs et éleveurs ont été enregistrés dans les différentes régions sus mentionnées sur la période 2016-2017¹. Cela a occasionné des indemnités compensatoires versées aux victimes s'élevant à un montant de plus de 93.553.788 FCFA². Cependant, la plupart agriculteurs sont régulièrement confrontés à des conflits. Leurs exploitations, constituées principalement des cultures de rentes comme le coton et l'anacarde et des cultures vivrières (igname, riz, maïs, etc.), sont régulièrement la cible des troupeaux de bœufs à l'origine de nombreux dégâts sur les cultures. Ces destructions compromettent fortement l'équilibre et la durabilité des systèmes de production ce qui fait que les pertes matérielles et financières qu'ils occasionnent sont importantes et limitent le développement économique espéré. Cette étude dans la région du Béré vise à mettre en évidence les véritables causes et conséquences qui entretiennent une cohabitation conflictuelle entre agriculture et élevage et à proposer des solutions participatives de résolution des conflits.

1. Approche méthodologique

Cette partie s'articule autour de deux points. Le premier présente le site d'étude et le deuxième les techniques utilisées pour collecter les données et le troisième donne un aperçu sur les techniques utilisées pour traiter les données.

¹ Ministre des ressources animales et halieutiques, Kobenan Kouassi Adjoumani dans l'une de ses interventions à l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP) en septembre 2017

² Idem

1.1. Zone géographique de l'étude

L'espace géographique du département de Mankono est situé au Nord-Ouest de Côte d'Ivoire, dans le district administratif du Woroba plus précisément dans la région du Béré, Mankono est distante de 455 km d'Abidjan, capitale économique et administrative et de 212 km de Yamoussoukro, capitale politique. Le département compte cinq sous-préfectures à savoir Bouandougou, Mankono, Marandallah, Sarhala et Tiéningboué. Il s'étend sur une superficie de 10 660 km² inégalement réparties entre les sous-préfectures³.

1.2. Techniques de collecte et analyse des données

Cette étude se veut qualitative et adopte de ce fait, les outils, les techniques et méthodes d'analyse des données (Deslauriers, 1991 :144). En effet, la nature des rapports sociaux entre les différents acteurs peut être mieux appréhendés à partir des analyses qualitatives. Les techniques de collecte utilisées reposent sur une recherche bibliographique et des enquêtes de terrain (entretiens semi-directifs) dans les sous-préfectures de Bouandougou, Mankono, Marandallah, Sarhala et Tiéningboué. La collecte de données s'est effectuée dans deux villages par sous-préfecture soit un effectif de dix (10) villages ont été visité. La sélection de ses villages s'est faite sur la base de l'importance des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les différentes sous-préfectures Les enquêtes ont concerné toutes les parties prenantes en lien avec le pastoralisme. Ce sont les agriculteurs, les éleveurs (hommes et femmes), les autorités sous-Préfectorales, les représentants de structures administratives (agriculture, ressources animales et halieutique), le Chef de canton, chef de village, leader de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs et des bouviers.

Au niveau de la revue documentaire, la collecte des données s'est faite par la consultation de documents de politique et stratégie en matière d'agriculture et d'élevage en Côte d'Ivoire, des documents administratifs (décrets et arrêtés ministériels), des ouvrages et articles en lien avec le pastoralisme dans d'autres pays. L'observation (C. Jean, 2011 :34) a consisté à se rendre dans les villages à l'occurrence de conflit, dans les plantations des paysans pour se rendre compte des dégâts de culture et aussi à assister à la gestion des conflits dans des réunions. Quant aux entretiens, il s'agit des entretiens directifs à l'aide de questionnaires auprès des agriculteurs et éleveurs, et des entretiens semi directifs à l'aide de guide d'entretiens auprès des responsables du Ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques, et des acteurs impliqués dans le règlement des conflits (chefs de villages, Préfets, Sous-Préfets, éleveurs et agriculteurs,

³ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Mankono>

des responsables de l'ANADER et du MIRAH). Cela a permis la réalisation de focus groups et des entretiens individuel avec les acteurs dans chacun des villages des sous-préfectures.

Le traitement des données qualitatives a consisté en la transcription des fichiers audio et la saisie des données sur Microsoft Word. Ces transcriptions ont, par la suite, fait l'objet d'une analyse de contenu (N. Paul, 2015 :134).

2. Résultats

Les résultats de l'étude se structurent autour de la catégorisation des agriculteurs-éleveurs, des causes et des Conséquences des conflits en rapport avec les conflits dans le département de Mankono.

2.1. Typologie des acteurs en conflit dans le département de Mankono

Tout conflit suppose des protagonistes ou des acteurs poursuivant des intérêts différents, qui déterminent l'intensité du conflit et ses possibilités de résolution. La classification des conflits repose bien souvent sur le repérage des acteurs, essentiel pour cet exercice. Les résultats de l'enquête quantitative indiquent les différentes catégories en conflits. La notion « d'acteurs » ici n'est pas réductrice aux seuls éleveurs et agriculteurs mis en exergue. Elle concerne tous ceux qui sont impliqués dans les causes des conflits. Les acteurs impliqués dans les conflits dans le département de Mankono sont repartis en quatre différents groupes concerne les éleveurs, les agriculteurs, les tuteurs et les gestionnaires de la réserve de Nakara.

Le premier groupe concerne les éleveurs de bœuf qui sont des individus qui pratiquent l'élevage. Il est composé de plusieurs acteurs dont :

- L'éleveur sédentaire qui a son troupeau sur un site donné dans le département de Mankono ;
- L'éleveur transhumant qui se déplace avec son troupeau d'une localité à une autre,
- Le bouvier personne qui s'occupe, garde, conduit l'attelage des troupeaux en général des enfants,
- Le pasteur qui fait paître les troupeaux et en prend soin,
- Le propriétaire de bétail qui possède de droit un animal,
- Le propriétaire de pâturage qui dispose le champ ou la portion dans lequel les animaux broutent. Sur cet aspect une expérience se développe dans la sous-préfecture de Sarhala.

Le deuxième groupe concerne les agriculteurs qui sont des individus qui pratiquent les cultures de sol en vue de la production des plantes utiles pour l'homme. Dans ce grand groupe des agriculteurs se distinguent :

- Les paysans qui cultivent les cultures de rente (coton, anacarde) et vivrières (maïs, riz, igname),
- Les propriétaires terriens qui possèdent le droit du lopin de terre et qui font sous-louer.

Le troisième groupe est celui des tuteurs des éleveurs. Il s'agit de la personne offrant l'hospitalité et la location d'une portion de terre à l'éleveur dans le département de Mankono selon les résultats de l'enquête qualitative. Les clauses du contrat consistent au paiement d'une somme forfaitaire reconnu par les acteurs en présence et le don d'un bovin chaque année. Au-delà de ces clauses contractuelles, l'éleveur s'associe aux événements sociaux du tuteur par des dons en nature ou en espèce. En contrepartie l'éleveur reçoit assistance en toute circonstance.

Le quatrième groupe est composé des gestionnaires forêts classées de la région du Béré. Celle-ci compte 7 forêts classées. Elle participe à la pression foncière. Les gestionnaires de ces espaces protégés sont également concernés par les conflits à cause des incursions des éleveurs locaux mais aussi des agriculteurs. D'une superficie de 334 584 hectares, ces forêts classées sont répandues dans le département de Mankono. Ces aires protégées de faune ont pour objectifs de préserver le paysage, de consolider le réseau national des aires protégées du pays, de promouvoir le développement de l'écotourisme afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines et de sauvegarder l'habitat de certaines espèces.

Cependant, les conflits les plus violents sont ceux entre les agriculteurs (coton, anacarde et cultures vivrières) et propriétaires de bétail et aussi entre les agriculteurs (coton, anacarde et cultures vivrières) et les bouviers selon les enquêtés.

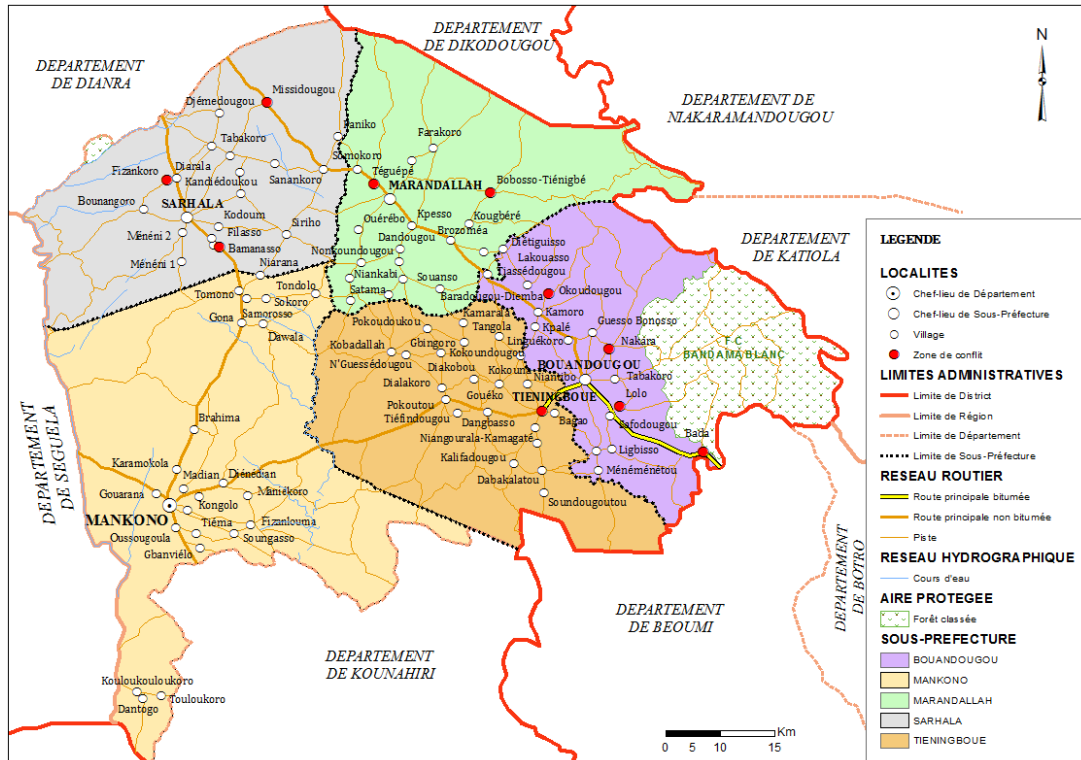
2.2. Cartographie des localités confrontées à des conflits

L'ensemble des parties prenantes des domaines de l'agriculture et de l'élevage y compris les autorités administratives et coutumières sont unanimes quant à la généralisation des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Si ces conflits semblent une constante dans le département de Mankono, leur intensité varie suivant les localités. Le tableau ci-dessous présente la répartition des villages les plus chauds⁴ des sous-préfectures. On note en effet dans lesdits villages, une forme exacerbée de destruction de champs et des productions agricoles, un recours constant aux

⁴ « Village chaud », tout village dans lequel les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont récurrents, mobilisent en permanence les instances de régulation et sapent la cohésion sociale.

instances de régulation aux différents échelons de l'administration territoriale (chefferie villageoise, comité villageois, sous-préfecture, gendarmerie).

Carte des foyers de conflits



Source : Enquête de terrain

2.3. Catégorisation des conflits agriculteurs-éleveurs dans le département de Mankono

Ces conflits affectent tout le monde en général, notamment les éleveurs, les agriculteurs, les jeunes et les femmes. Les données du terrain permettent d'identifier quatre types de conflits dans le département de Mankono : les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs (éleveurs sédentaires, les éleveurs transhumants et les bouviers) plus récurrents, ceux opposant éleveurs sédentaires/Bouviers, les éleveurs transhumants et les tuteurs/éleveurs et les conflits entre agriculteurs/autorités administratives et judiciaires. Le quatrième type de conflit se trouve entre les Autorités administratives et judiciaires/bouviers. Pour cela quels sont les facteurs déclencheurs de ces conflits ?

2.4. Analyse des Facteurs Sous-Jacents aux Conflits Agriculteurs-Éleveurs

Des tensions ont toujours existé entre les agriculteurs et éleveurs. Celles-ci se muent souvent en conflits dont les causes sont d'ordre social, économique, environnemental et juridique.

2.4.1. Compétition autour de l'accès des ressources naturelles

Les conflits agriculteurs-éleveurs trouvent leurs origines dans la gestion des ressources naturelles et de l'espace. Ils s'instaurent et s'accroissent une compétition entre les acteurs du monde rural, principalement entre les éleveurs et les agriculteurs puisque chacun a tendance à privilégier les différences au détriment des similitudes et des intérêts communs. Les conflits résultent souvent du déplacement des routes migratoires traditionnelles et historiques dans la mesure où ces routes ont été souvent détruites ou modifiées.

Les conflits sur l'eau pour la consommation animale et humaine sont très répandus autour de trous d'eau, creusés par l'homme et traditionnellement destinés à la consommation de l'eau est une source de conflit. Car, sur le parcours migratoire, les agriculteurs et les éleveurs sont en compétition pour sa consommation pour l'agriculture, pour le bétail et pour eux-mêmes. Par exemple, dans le village de Sounoukana dans la sous-préfecture de Tiéningboué, en saison sèche tous les éleveurs se regroupent sur le site d'eau de Béré. Cela crée une compétition entre les éleveurs eux-mêmes et entre ces derniers et la population. Car, cette eau est réservée à la consommation humaine. En plus les itinéraires empruntés par le bétail en mouvement pour avoir accès à l'eau, occasionnent des dégâts agricoles. Cela les met en conflit avec les agriculteurs.

De ce fait, il est observé au cours de ces dernières vingt années que les relations entre agriculteurs et les éleveurs se sont crispées, et les conflits entre eux sont devenus très récurrents. De plus en plus l'accès et le contrôle de l'espace deviennent conflictuels et reposent sur des stratégies d'exclusion des éleveurs. L'opposition entre populations sédentaires et les éleveurs sédentaires et transhumants ont causé des dégâts importants de terre et propriété, culminant des fois à des affrontements entre ces communautés. Les informations recueillies sur le terrain ont permis d'élaborer une typologie des formes de conflits les plus récurrents dans la région entre agriculteurs et éleveurs.

2.4.2. Les Couloirs de Transhumance : espaces convoités et en Conflit

Dans le cadre de la facilitation des déplacements des éleveurs entre les pays de l'hinterland et la Côte d'Ivoire, des couloirs de transhumance ont été définis par l'autorité de régulation. Le dispositif légal ivoirien prévoit en effet un couloir qui prend sa source dans les différents pays frontaliers jusqu'à la capitale économique en passant par certaines localités du Nord dont la région du Béré avec Mankono comme le chef-lieu de département.

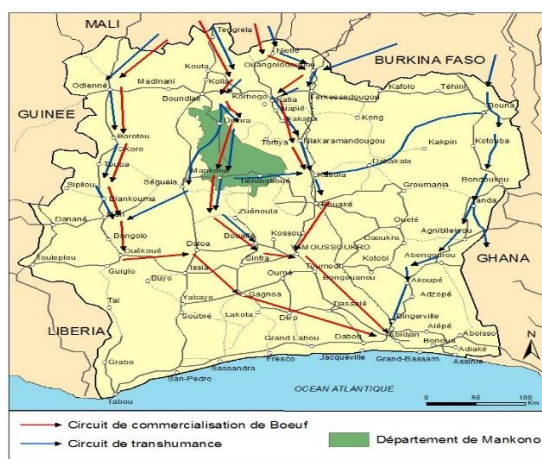
Les couloirs de transhumances sont méconnus des populations enquêtées dans leur ensemble. Pour les uns, ils ne sont que l'expression d'une intention politique pour favoriser l'entrée sur le

territoire ivoirien de bétail pour l'approvisionnement national tandis que pour d'autres, l'extension des cultures ne favorise pas une délimitation de l'espace pour la traversée des bovins. Cette absence de délimitation renforce chez les agriculteurs, éleveurs et l'ensemble des parties prenantes l'absence de volonté politique manifeste que traduit cet enquête :

Je veux dire c'est... sinon, quand on dit un couloir il faudrait qu'il soit visible, il faut que ça soit tracé et visible, mais il fait dire qu'à un moment donné les éleveurs ne savent même pas qu'il existe un couloir de transhumance. Donc pour eux, ils passent là où ils veulent. Normalement pour partir d'un point "A" à un point "B", il faut une autorisation ; or on voit les bœufs passer, C'est-à-dire qu'ils ne prennent même pas d'autorisation, ils n'informent même pas les autorités et puis vous les voyez passer. Donc, moi je pense qu'il n'y a même pas de couloir de transhumance.

Cette perception d'une absence de volonté politique, se juxtapose les logiques économiques autant des agriculteurs et des éleveurs. Les uns sont en effet guidés par l'extension de leurs parcelles de terres cultivables tandis que les autres sont constamment à la recherche de plantes pour l'alimentation de leur cheptel.

Carte d'aperçu des circuits de transhumance des éleveurs à Mankono



Source : MIRAH

2.4.3. Pratique du système de tutorat pour obtenir des avantages mutuels

La pratique du tutorat est source de conflits entre les agriculteurs et les éleveurs dans le département de Mankono. Car pour les tuteurs cette pratique est une source de mobilisation de biens matériels. En effet, le système de tutorat, c'est la pratique du tutorat en tant que lien de rattachement entre le cessionnaire d'une terre et le propriétaire coutumier. En vertu de ce lien, le dernier est le garant moral du premier dont il répond. En retour, le nouvel arrivant se sent solidaire de son tuteur dans tous les moments de sa vie sociale et même de la communauté.

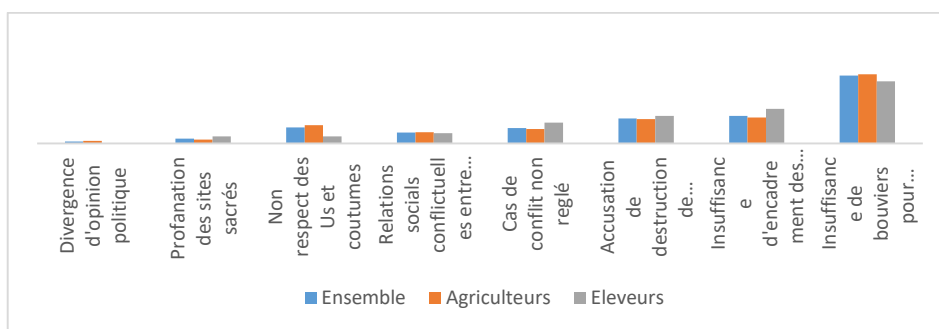
Dans la région du Béré, les conditions de cession de la terre à un allogène ou un allochtone varient selon les hôtes. Des villages ont eu à accueillir des allogènes et les ont installés « sans conditions ». Avec l'avènement de la crise, l'installation des éleveurs ne s'est pas toujours faite

dans la transparence. Dans la plupart des cas, la complicité des chefs de terre a été dénoncée. Ainsi, dans certains cas, les clauses qui définissent le tutorat portent sur le paiement d'une somme d'argent variant entre 20 000 et 100 000 f CFA et le don d'un ou deux bœufs par le peulh. Ces clauses qui scellent le contrat social de tutorat s'exécutent annuellement. En contrepartie, la protection en toutes circonstances est dévolue au peulh. La pratique du tutorat est attestée par des enquêtés et affirmée par les éleveurs qui trouvent en cette pratique un excellent moyen d'intégration dans la communauté d'accueil.

2.4.4. Pont ou barrière dans les disparités d'opinion entre les agriculteurs et les éleveurs

L'analyse des données révèle une quasi convergence des opinions des éleveurs et agriculteurs sur les causes sociales des conflits qui les opposent. Une unanimité se dégage quant au faible niveau d'encadrement des troupeaux. En effet, agriculteurs et éleveurs décrivent l'insuffisance de bouviers pour encadrer de vastes troupeaux et les accusations réciproques de destructions de plantations ou de massacres d'animaux. Ces conflits s'enracinent aussi, bien qu'exprimés dans d'infimes proportions, dans le non-respect des us et coutumes, la profanation de sites sacrés, le non règlement de certains conflits et les relations sociales conflictuelles entre communauté.

Graphique 1 : Opinion des agriculteurs et éleveurs sur les causes sociales des conflits



Source : Enquête de terrain

2.5. Causes économiques des conflits agriculteurs-éleveurs

2.5.1. Économies cachées : l'impact de l'ignorance des efforts économiques des autres

Outre la dignité de l'agriculteur, les attitudes des peulhs sont perçues comme une absence de considération de l'activité économique pourtant prisée par l'éleveur et ses bovins. Selon les agriculteurs, les bœufs dans leur quête de nourriture « ne causent jamais de dégâts dans les champs des éleveurs sédentaires ». Comment expliquer en effet que les bœufs des pasteurs n'altèrent pas les cultures de ceux-ci mais celles d'autres personnes ? Si pour les uns cela relève d'un acte objectivement construit, pour les autres (éleveurs), elle tient au caractère itinérant

associé à l'alimentation du bétail, à l'absence de zones réservées pour le pâturage de ceux-ci et l'anarchie dans l'occupation du sol.

Cette perception de l'absence de considération de l'activité économique se prolonge dans les externalités perçues par agriculteurs et éleveurs. Pour les agriculteurs, les externalités restent négatives. En effet les dégâts de cultures contribueraient à la bonne alimentation du bétail. Elle serait source de revenu complémentaire pour les éleveurs qui ont la possibilité de récupérer dans les déchets des bœufs les noix de cajou pour en constituer un stock important pendant la saison de récolte. Externalité négative pour les agriculteurs, cette externalité serait positive pour les éleveurs qui pareil stratagème dans la mise en œuvre de leur activité.

Par les agriculteurs veulent s'approprier tout l'espace villageois et interdire aux éleveurs de s'y installer afin d'éviter la destruction de leurs cultures et productions agricoles (sécurisation des champs et de la production agricole). Le maintien de cette position par les agriculteurs entraîne des tensions sociales entre ces derniers et les éleveurs. Certains villages interdisent l'accès aux éleveurs sur leurs espaces villageois. Cet objectif semble atteint avec satisfaction pour certaines communautés comme Nakara qui exacerbé par les dégâts de cultures sont parvenus à exclure de cette localité l'ensemble des éleveurs excepté le bouvier assurant le suivi de leurs propres animaux.

2.5.2. Exploration des effets des dommages causés aux cultures

La nature des activités menées de part et d'autre par les agriculteurs et les éleveurs entrevoit la nature des causes économiques des conflits agriculteurs-éleveurs. Pour l'essentiel, la divagation des troupeaux de bœufs entraîne la destruction totale ou partielle des champs et des productions agricoles pour les cibles enquêtées. Les opinions divergent cependant quant aux dégâts économiques causés par les troupeaux de bœufs. Pour les éleveurs, les dégâts de cultures et des champs semblent s'inscrire dans la norme de l'alimentation des cheptels conduits le long des routes. Elle procède en sus d'une quasi-absence de pâturage pour assurer une alimentation suffisante des troupeaux et de l'absence de délimitation franche entre les espaces des cultures agricoles et ceux destinés au passage des troupeaux. Dans l'imaginaire des éleveurs, corroboré par les opinions des agriculteurs, une destruction massive des plants est synonyme d'une bonne et suffisante alimentation des animaux dont les conséquences se traduisent par l'augmentation de la production laitière des vaches, l'engraissement du cheptel avec pour corollaire un prix élevé du bœuf sur le marché. Ainsi pour les agriculteurs, c'est une logique marchande et économique qui sous-tend l'action des éleveurs. Cette même logique explique pour la majorité

des agriculteurs l'extension de leurs parcelles agricoles au point d'exclure toute limite entre terre cultivable et passage des troupeaux.

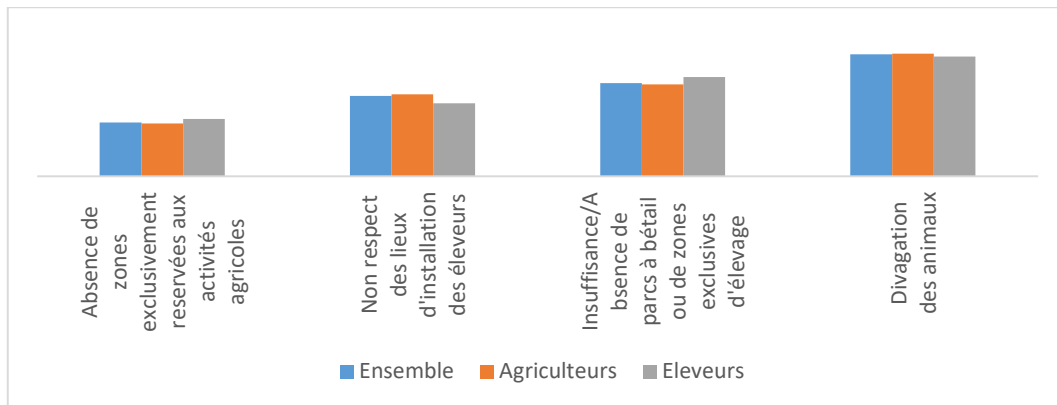
Photo montrant la destruction de production de maïs par des bovins et la présence de bœuf dans un champ d'anacarde



2.6. Fondements des préoccupations environnementales

D'une façon générale, les causes environnementales s'enracinent pour les acteurs en présence dans la pratique itinérante de l'élevage en Côte d'Ivoire. Ainsi sont mis en cause autant par les agriculteurs que les éleveurs de manière prioritaire, la divagation des bovins, l'insuffisance, voire l'absence de parcs à bétails ou de zones exclusives d'élevage, le non-respect des zones dédiés aux éleveurs et en dernier l'absence de zones exclusives aux activités agricoles. Les perceptions autour des causes environnementales laissent sous-entendre qu'au-delà de la quête permanente d'une zone propice à l'alimentation des bovins, la divagation des animaux qui découlerait en partie d'un environnement peu favorable à l'élevage moderne participe du maintien de l'équilibre environnemental, de la biodiversité. Le broutage des herbes et par-delà des plantes agricoles non seulement contribuent au renouvellement de ceux-ci mais augmenterait la productivité agricole. À contrario, le climat de type soudanien dans le centre et l'ouest, caractérisé par deux saisons est une réponse pour les éleveurs transhumants de faire face aux incertitudes climatiques et aux sécheresses croissantes de leurs zones de provenance.

Graphique 2 : Causes environnementales des conflits agriculteurs-éleveurs

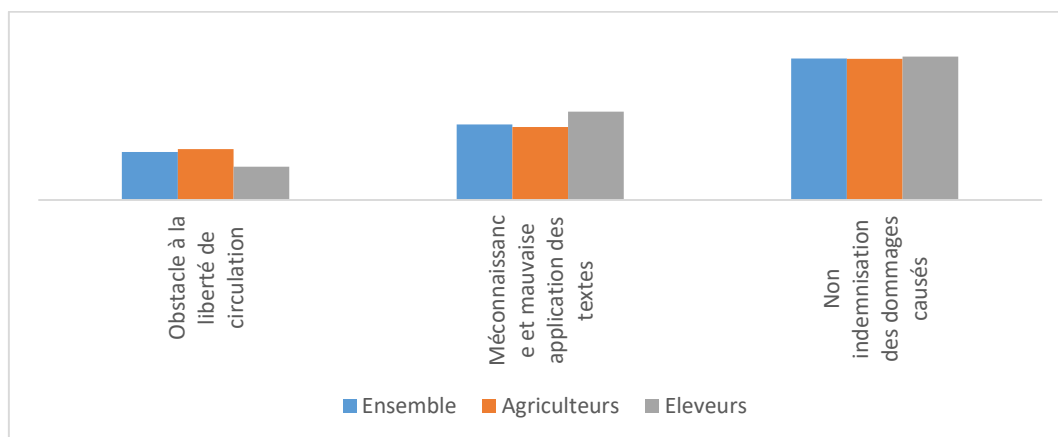


Source : enquête du terrain

2.7. Racines des défis juridiques

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs trouvent souvent leur source dans les modes de gestion des dits conflits et/ou dans leurs formes de réparation. La non indemnisation des dommages causés est évoquée par plus d'un enquêté sur deux qu'il soit agriculteur ou éleveur. Au-delà de la réparation des dommages, les résultats mettent en évidence la méconnaissance et la mauvaise application des textes et dans une moindre mesure, les obstacles à la liberté de circulation. Pour les agriculteurs, la non indemnisation procède généralement de leur incapacité à identifier le bouvier dont le troupeau serait l'auteur des dégâts. Les entretiens révèlent avec les agriculteurs indiquent que les dégâts sont causés souvent nuitamment ; ce qui les astreint, pendant la saison des récoltes, à faire des cimes des arbres leurs dortoirs.

Graphique 3 : Causes juridiques des conflits agriculteurs-éleveurs



Source : enquête du terrain

2.8. Des champs aux communautés une conséquence par les affrontements entre agriculteurs et éleveurs

Les dégâts causés par les éleveurs transhumants dans les champs des agriculteurs, sources de conflits, sont unanimement reconnus par la quasi-totalité des agriculteurs et éleveurs. Les conséquences de ces conflits sont constatées au niveau social, économique, environnemental, et juridique. En général, ces conflits, portent atteinte aux droits humains mais détruisent également les liens de cohésion sociale, de solidarité, de cohabitation pacifique. En outre, ils perturbent les activités agricoles et agropastorales. Cela constitue une entrave au développement socio-économique des populations du département de Mankono.

2.8.1. Exploration des aspects sociaux et économiques

Au plan social, les conflits entre agriculteurs et éleveurs mettent à mal la cohésion sociale entre ces acteurs qui partagent le même espace d'activité et les ressources en eau. De ce fait, les heurts fréquents constituent un facteur de fragilisation de la cohésion sociale et d'émergence des sentiments de haines et de vengeance à travers l'instauration de la méfiance entre les agriculteurs et éleveurs. Il y a également un sentiment de rejet des éleveurs dans les villages à l'exemple de Nakara, localité située à sept kilomètres de Bouandougou.

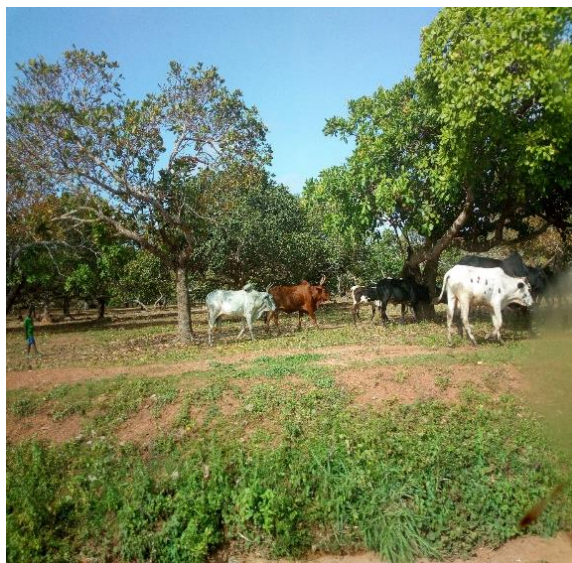
Il a accusé l'agriculteur d'avoir tué son bœuf. Or, le jeune a trouvé le bœuf mort à 25 ou 30 mètres de son champ. Donc, il (le bouvier) a pris une convocation à la gendarmerie et il est venu donner au jeune. Cette situation est arrivée après plusieurs problèmes, plusieurs conflits. Donc, ça amené la population à se fâcher et c'est arriver là-bas (gendarmerie) ils ont enfermé le jeune à la gendarmerie de Tiéningboué. Nous-mêmes (substitut du chef) sommes partis intervenir. En ce moment le grand frère (chef du village de Nakara) même était avec eux là-bas. Bon ! Le CB (Commandant de Brigade) adjoint qui était là, il n'a pas accepté de libérer les enfants. Il dit que lui il a reçu des instructions du procureur au niveau de Séguéla, donc il ne pouvait pas libérer les jeunes. Or, habituellement, vraiment quand le paysan subit des dégâts comme on n'a jamais vu un jour où nos autorités ont emprisonné un éleveur parce qu'il a détruit un champ. Mais nous à notre tour, soit quand un paysan va trouver son champ gâté et qu'il se fâche et qu'il tire sur un bœuf, quand le peul il s'en va prendre convocation et quand les éleveurs... quand la personne arrive on le prend et on le met en prison. Souvent nous, quand on (agriculteur) prend des convocations pour des dégâts de culture pour venir donner aux peuls, le CB refusait dans ce temps à donner les convocations. Il dit que lui il n'intervient pas dans les conflits d'éleveurs et d'agriculteurs et que d'envoyer au niveau de la sous-préfecture. Maintenant, quand les peuls s'en vont le voir, lui il donne convocation et quand la personne ne répond à cette convocation, il le prend et il le met en prison. Donc ça fait que ce jour-là, les jeunes étaient sur tension (énervés). Ils ont incendié les maisons des peuls. Quand cela a commencé, j'ai informé le chef et je lui demandé de sécuriser tous les peuls. On les a faits tous venir ici (domicile du chef). Il y avait des gens qu'on a appelées pour sécuriser les environs de la cour et qui sont restés là jusqu'à matin. Le chef a demandé s'ils (peulhs) avaient été frappés et s'il y avait parmi les peulhs des blessés et demandé qu'ils partent se faire soigner au centre de santé. Eux-mêmes (peulhs) ont dit que personne, parmi eux, n'a été frappée ni blessée. Voilà, donc, en tout cas après ça, il y a eu une mission de leur Consul avec le sous-préfet, avec leur conseiller juridique tout ça. On a échangé dessus.

Par ailleurs, il y a une crise de confiance dans les instances de gestion des conflits. Sur cette base, les agriculteurs traitent les autorités administratives, politiques et judiciaires d'être de connivence avec les éleveurs. En effet, certains agriculteurs, victimes des dégâts des bœufs, déplorent un manque d'impartialité des sous-préfets et surtout des gendarmes, supposés bénéficiaires d'importants dons d'animaux lors de leur entrée en service. Pour les agriculteurs, les éleveurs agissent délibérément en conduisant leurs bétails vers les champs pour leur permettre de se nourrir, et en retour ils donnent des bœufs aux autorités administratives pour ne pas indemniser ces derniers.

La défiance des décisions des instances de gestion des conflits constitue une autre conséquence au plan social. Elle se prolonge dans l'intensité des comportements de défiance des acteurs des conflits à l'égard des résolutions des comités de gestion. Ces comportements, qui prennent diverses formes, sont qualifiés de « défiance » aux autorités par le corps préfectoral. Cet euphémisme rend compte de plusieurs types d'incidents ayant différents niveaux de menace en termes de sécurité et d'impacts. Face à cette situation de nombreux éleveurs préfèrent déménager vers des lieux plus cléments laissant derrière eux un triste souvenir et le regret de leurs infortunes. Il y a un durcissement des conditions d'accueil des transhumants. Car, la méfiance s'étant emparée des villageois, l'installation, le séjour ou le passage des éleveurs laisse chacun sur ses gardes.

Les conséquences des conflits agriculteurs-éleveurs se caractérisent au plan économique par des pertes matérielles en termes de destruction des champs, destruction des productions, abattage des bœufs, blessures exercées sur les bovins, vol ou disparition de bœufs. Face à la récurrence du phénomène et à ses conséquences de plus en plus désastreuses, l'Etat ivoirien (Ministère des ressources animales) a mis en place des stratégies pour recenser les éleveurs. Par ailleurs se pose la question de la perturbation des activités agropastorales qui constitue une entrave au développement socio-économiques des localités.

Photo montrant la traversé d'une plantation avec pour bouvier un enfant de moins de 18 ans



Source, auteur

2.8.2. Cadres environnementaux et juridiques : évaluation de leurs interactions et conséquences

Au plan environnemental, il y a la pollution des eaux des marigots et barrages, la destruction du couvert végétal qui influe sur le maintien de la stabilité structurale du sol. Il y a une dégradation de la qualité et de la superficie des pâturages, ce qui limite le surpâturage et favorise les feux de brousses. L'aspect juridique est la dernière phase de règlement du contentieux agriculteurs-éleveurs en cas de non-règlement par les instances instituées. Les litiges liés aux activités pastorales sont portés devant les juridictions de droit commun, conformément aux textes en vigueur. Ces conflits, portent atteinte aux droits humains. Les victimes gardent rancune et n'hésitent pas à la moindre occasion à vouloir se rendre justice. Souvent, l'on suspecte l'autorité (administrative, judiciaire ou coutumière) d'être de connivence avec l'une ou l'autre partie.

3. Discussion

Les conflits agriculteurs-éleveurs s'enracinent dans le caractère extensif des deux formes d'activité économique. La compétition sur des espaces de plus en plus réduits renforce la belligérance entre ces communautés. Ces conflits se poursuivent dans l'exaspération des populations autochtones due aux fréquents dégâts des cultures agricoles principales, leurs principales sources de revenus et à une faiblesse des mécanismes de prévention et de règlement des conflits. L'étude de cas dans le département de Mankono, en Côte d'Ivoire est un sujet d'intérêt croissant qui vise à discuter des principales conclusions de cette étude à la lumière des

contributions antérieures. En contexte rural, les écrits ont depuis longtemps exploré les dynamiques de conflit dans les zones rurales, en mettant l'accent sur les facteurs qui contribuent à l'escalade des tensions entre agriculteurs et éleveurs. Nos résultats confirment la pertinence de leurs travaux, notamment en ce qui concerne la compétition pour l'accès aux ressources naturelles. Comme souligné par Dominik Kohlhagen (2002), cette compétition peut souvent être exacerbée par des facteurs socio-économiques, environnementaux et structurels (Souleymane ALI SALEH, 2020). Malgré les initiatives de règlement à l'amiable notamment avec les autorités administratives et préfectorales celles-ci n'ont pas produites les résultats escomptés. Car une compétition s'est toujours installée entre les activités agricoles et pastorales avec pour corollaires des conflits récurrents opposant les agriculteurs aux éleveurs comme celle de l'étude de Kam Oleh (2016).

La rupture des liens sociaux qui est un aspect important de notre étude, a été également étudiée par des auteurs tels que Yusuf Diallo (2000), Kossouma Natali (2016), Kam Oleh (2016). Le constat est que les conflits entre agriculteurs et éleveurs peuvent aboutir à une exclusion totale des éleveurs transhumants des communautés d'accueil est en accord avec les théories sur l'intégration sociale. La transition vers la sédentarisation des éleveurs, mise en évidence dans notre étude, peut être examinée à travers l'étude de Moussa Mahamat Dicker (2017).

Aussi, l'extension exponentielle des surfaces cultivées ayant entraîné l'occupation des couloirs de transhumance semble être à l'origine de ces conflits. La région du Béré n'échappe pas à cette situation et se caractérise par la récurrence de litiges entre éleveurs et agriculteurs. L'étude effectuée a permis de montrer la marginalisation des autorités traditionnelles et l'impuissance des autorités préfectorales. Des approches de solutions doivent viser l'intérêt aussi bien des éleveurs transhumants que des populations agricoles. Plusieurs auteurs ont également plaidé en faveur de mécanismes de prévention et de gestion des conflits efficaces (Arditi Claude, 1997). Cependant les résultats de notre étude n'ont pas souligné souvent la nécessité d'une action politique et sociale pour faire face à ces conflits de manière proactive. Des recommandations doivent être menées en s'appuyant sur les écrits tels qu'Alkassoum Maiga (2007) pour la résolution des conflits. Elles invitent au renforcement des liens entre états en vue de la conjugaison de leurs efforts pour non seulement pour faire de l'élevage un moteur de développement socioéconomique mais aussi pour renforcer la cohésion sociale entre différents peuples aux intérêts économiques divergent. En conclusion, tous ses apports scientifiques soulignent l'importance de notre étude dans le contexte des conflits agriculteurs-éleveurs à Mankono. Elle met en évidence la pertinence des théories existantes pour comprendre les

aspects sociaux, économiques et environnementaux de ces conflits et souligne la nécessité de recherches et d'actions futures pour favoriser une coexistence pacifique entre ces deux groupes essentiels pour la région.

Conclusion

En conclusion, les conflits persistants entre les agriculteurs et les éleveurs à Mankono, en Côte d'Ivoire, représentent un défi multifactoriel enraciné dans la compétition pour les ressources naturelles principalement la terre et l'eau. Ces conflits trouvent leur origine dans les dommages infligés aux cultures par le bétail, ce qui détériore les relations sociales au sein des communautés touchées. Cette étude qualitative a mis en lumière l'imbroglio complexe de causes et de conséquences qui sous-tendent ces conflits. Elle a souligné le rôle significatif des facteurs socio-économiques, environnementaux et structurels dans leur perpétuation. Les répercussions de ces conflits sont substantielles et variées, avec des perturbations partielles des liens sociaux et, dans les cas les plus graves, l'exclusion totale des éleveurs transhumants de leurs communautés d'accueil. Ces conséquences ont engendré des conflits partiellement résolus, traduisant une désagrégation de la cohésion sociale. Ce constat est particulièrement préoccupant étant donné la tendance sociale inéluctable vers la sédentarisation des éleveurs.

La résolution de ces conflits nécessite une approche globale en prenant en compte les aspects socioéconomiques du problème. Les stratégies doivent se concentrer sur la gestion des ressources, les mécanismes de résolution des conflits et la promotion d'une coexistence plus inclusive et harmonieuse entre les agriculteurs et les éleveurs. En effet, la résolution de ces problèmes exige non seulement un engagement à comprendre les causes profondes, mais aussi une détermination à mettre en œuvre des solutions durables favorisant une cohabitation pacifique et l'utilisation équitable des ressources. Ce n'est qu'à travers de tels efforts concertés que nous pouvons espérer ouvrir la voie à un avenir plus prospère et harmonieux pour toutes les parties prenantes de la région.

Références bibliographiques

MAIGA Alkassoum, 2007, « Approche sociologique de l'émergence des conflits et des instances locales de régulation dans les usages des ressources naturelles dans le Nounbiel (Burkina Faso) », *Revue de l'Université de Moncton*, p.267-294, numéro 1/Volume 37.

SALEH Souleymane, 2022, *Impacts des conflits liés à la mobilité pastorale sur le développement et la gouvernance dans la province du Mayo-Kebbi ouest (Tchad)*, Université de Dschang, site de sécheresse, CM-UDS-20SJP0725.

ARDITI Claude, 1997, *Paysans Sara et éleveurs arabes dans le sud du Tchad : du conflit à la cohabitation ?* Colloques et séminaires. L'homme et l'animal dans le bassin du Lac Tchad, Edition IRD, p.555-573.

KOHLHAGEN Dominik, 2002, *Gestion foncière et conflits entre agriculteurs et éleveurs, autochtones et étrangers dans la région de Korhogo (Côte d'Ivoire)*, Rapport de mission dans le cadre du programme de recherche "Vers de nouvelles dynamiques entre loi et coutume ?" du CIRAD.

KAM Oleh, 2016, Conflits agriculteurs-éleveurs et la problématique de cohésion sociale dans le département de Bouna au Nord-Est de la Côte d'Ivoire, *European Journal of Business and Social Sciences*, p.66 -78, Volume 5/Numéro 07.

DICKER Moussa Mahamat, 2017, *Pastoralisme au Tchad entre mobilité et sédentarisation*, Université Paris Nanterre, 4p.

N'DA Paul, 2015, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines - Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel*, L'Harmattan, 275 p. ISBN 978-2-343-05303-5. EAN 9782343053035.

KOSSOUMNA Liba'a Natali, 2016, *rapport final de l'étude sur les conflits agro-pastoraux dans les régions camerounaises du Nord, Adamaoua et Est*, Sources Lutheran World Federation, UNHCR.